

CTC : mode d'emploi

(Ces quelques principes et/ou rappels de base ne peuvent se substituer aux règlements)

La CTC:

C'est une convention actant la collaboration de clubs proches territorialement et ayant un projet de développement commun pour une période d'au moins 2 ans. C'est un outil au service des dirigeants des clubs pour développer le basket sur un territoire. Son objectif ne peut pas être exclusivement sportif. Ces clubs s'engagent à disposer d'une école de MiniBasket au sein de laquelle au moins une équipe de U11 (ou plus jeunes) est engagée en « Nom Propre » dans des rencontres départementales. Ils s'engagent également à mettre en place au moins une école d'arbitres clubs de niveau 2.

L'autorisation secondaire (AS)

Elle permet à un licencié de jouer dans deux clubs durant la même saison. Elle est délivrée par le comité départemental du club d'accueil après la délivrance de la licence.

L'AS ne permet de jouer que dans une seule interéquipe portée par un seul autre club que celui pour lequel la licence a été établie.

Les aspects réglementaires

La partie concernant les CTC se trouvent dans le titre III des Règlements Généraux.

Un règlement spécifique applicable aux CTC sera annexé aux Règlements Sportifs Particuliers.

La partie concernant les AS se trouve dans le titre IV des Règlements Généraux.

Conseils pour constituer et engager vos équipes

Il convient d'identifier précisément les objectifs poursuivis au sein de la CTC et de les énoncer clairement après discussion.

Les dimensions géographique et humaine doivent être prises en compte : quelques kilomètres supplémentaires pour s'entraîner peuvent être acceptés par les accompagnateurs s'ils sont justifiés par une qualité supérieure de l'activité. Il peut s'avérer compliqué de faire cohabiter au sein d'une équipe des groupes très unis issus de clubs différents.

Les priorités :

“Faire l’inventaire” des licenciés dans chaque club, évaluer leurs compétences.

Faire l’inventaire des droits sportifs de chacun (en seniors notamment). Une interéquipe est portée par celui qui détient les droits sportifs.

Elle doit être composée **à chacune des rencontres d’au moins 5 joueurs licenciés dans le club porteur inscrits sur la feuille de marque et présents**. Il semble donc préférable que cette équipe soit portée par le club où se trouve le plus grand nombre de licenciés. Il semble également opportun de faire muter les joueurs arrivant “de l’extérieur” dans le club porteur. Il peut aussi arriver qu’il soit nécessaire de “prêter” un ou des joueurs au club porteur de la part des clubs de la CTC.

L’école d’arbitres club :

Afin de mettre en place cette école, la CTC recevra durant le mois de septembre la mallette arbitres club via la ligue régionale et le comité départemental.

Au regard de la Charte, la CTC est considérée comme un seul groupement. La comptabilisation des points est faite sur l’ensemble des équipes constituées au sein de la CTC (équipes en nom propre, interéquipes, ententes de tous les clubs de la CTC). Le résultat final est donc calculé au niveau de la CTC.

L’objectif de cette école est bien de former des arbitres club.

Cette école doit remplir les conditions de validation d’une école d’arbitrage de niveau 2 définie dans la Charte des officiels.

Au sein d’une CTC, il peut arriver que plusieurs clubs disposent d’une école d’arbitrage. Il est alors possible de proposer des objectifs différents à chacune : l’une d’entre elles sera une école d’arbitres club, une autre pourra proposer, dans le cadre d’un conventionnement avec le comité, une formation d’arbitre départemental. Il est également envisageable de privilégier l’accueil des jeunes arbitres dans l’une des écoles alors que l’autre s’adressera plutôt à des arbitres adultes débutants.

La cible privilégiée est la tranche 12/16 ans. Une école d’arbitres club doit être une “pouponnière” dans laquelle un club forme ses propres arbitres pour ses matchs tout en accompagnant les plus compétents et/ou motivés vers un niveau supérieur d’arbitrage passant par l’examen d’arbitre départemental. C’est une démarche comparable à la formation de nos jeunes joueurs...

Les ressources

Les informations relatives aux CTC sont disponibles sur le site fédéral : [FFBB / Dirigeants / Gérer / Collaboration entre clubs](#).

[Le service Développement et Accompagnements des Structures est à votre disposition.](#)

La Commission Fédérale Démarche Clubs dispose d’un représentant par zone que vous pouvez solliciter.